

## A U C O N S E I L D E P A R I S

# Vif débat sur le comportement de la police durant les manifestations de mai et de juin

Deux questions orales de MM. Claude Bourdet et David Weill, tous deux conseillers P.S.U., ont dominé le long débat de lundi au Conseil de Paris. La première question relative au comportement des forces de l'ordre durant les événements des mois de mai et de juin fut souvent l'occasion d'échanges de propos assez vifs de part et d'autre de l'assemblée.

Les conseillers de la gauche ont regretté que ces problèmes, qui concernaient les Parisiens, n'aient pu être évoqués au cours d'une session extraordinaire, dont ils avaient demandé la convocation au mois de mai. Il leur fut répondu par M. Caldaguès, alors président du Conseil de Paris, que l'assemblée « ne saurait délibérer dans un climat de violence ». Il aurait été « indécent, a-t-il ajouté, que l'émeute disposât

d'une tribune à l'assemblée municipale ». Quoi qu'il en soit, les violences de la police furent dénoncées sans ambages par les uns, tandis que les autres approuvaient sans nuance le comportement des forces de l'ordre. Dans ce dialogue de sourds, les propos de M. Grimaud, préfet de police, apportèrent une note de sincérité, qui, s'ils n'ont pas toujours convaincu, ont néanmoins retenu l'attention.

La seconde question, relative au statut de Paris, fut débattue, en revanche, dans un climat plus serein et, malgré son importance, ne rencontra apparemment que peu d'échos, hormis une brève réponse de M. Doublet, préfet de Paris.

M. Rocher, nouveau président du Conseil de Paris, a, dans son allocution, évoqué la tutelle jugée trop lourde que l'Etat fait peser sur la Ville de Paris. Selon lui, le District de la région parisienne et la préfecture de région sont des organismes qui peuvent rendre à la capitale des services considérables, « car ce sont des instruments d'étude d'une qualité exceptionnelle. Mais il est essentiel, a-t-il ajouté, de trouver un circuit normal de dialogue entre la Ville de Paris et la préfecture de région. Dans l'état actuel des choses, ce dialogue ne peut s'instaurer que par le canal des parlementaires, mettant en cause le premier ministre devant l'Assemblée nationale ».

Le moins que l'on puisse dire, selon M. Rocher, c'est qu'il ne s'agit-là « ni d'un circuit court ni d'une procédure facile ». Une meilleure collaboration permettrait, estime le président, d'« éviter des absurdités telles que les contradictions formelles existant sur le même sujet entre le schéma directeur de la Ville et celui de la région ».

**M. BOURDET : une volonté de vengeance.**

Exposant ses questions adressées à M. Grimaud, préfet de police, M. Bourdet déclara d'entrée de jeu : « *Le problème de la police parisienne et de son comportement au cours des derniers événements est essentiel pour tous. Ce qui veut dire que, si la majorité politique actuelle se comporte de manière partisane et estime que les abus qui se sont produits ne sont pas graves parce que ce sont ses adversaires qui en ont souffert, l'enchaînement de l'histoire peut la rendre victime un jour de procédés qu'elle aura tolérés. Il y va donc non seulement de l'honneur de tous mais aussi de l'intérêt de tous.* »

Selon l'orateur, l'absence d'enquête réelle et de sanctions à rencontre des éléments coupables de la police qui s'étaient manifestés en 1962 au métro Charonne « n'a pas permis de transformer l'esprit de la police parisienne, d'y faire naître une compréhension plus exacte de ce que doit être le comportement des forces de l'ordre lors d'affrontements avec d'autres citoyens. Va-t-on chercher vraiment cette fois-ci à analyser le phénomène et à y trouver des

*remèdes, ou bien va-t-on se contenter une fois de plus de rejeter les responsabilités sur les manifestants et par conséquent entretenir et consolider des errements graves qui provoqueront nécessairement de nouveaux drames ? ».*

Tous les témoignages concordent pour dire que c'est la police qui a commencé à frapper et à lancer des grenades lacrymogènes, affirma M. Bourdet. Là où elle n'est pas intervenue, lors de la manifestation du stade Charléty ou lors du cortège qui s'est dirigé de la gare Montparnasse à la gare d'Austerlitz, par exemple, il n'y a pas eu de violences. « *Si la police ne s'était pas comportée comme elle l'a fait, il n'est même pas sûr, ajouta-t-il, que le mouvement se serait développé de la même façon. C'est le contraire qui eût été probable.* »

« *La violente répression, poursuivit-il, a provoqué l'indignation chez des dizaines de milliers de jeunes qui ne se sentaient pas au début concernés. C'est ce qu'ils ont vu qui a provoqué chez eux une volonté de vengeance dont nous avons connu les conséquences et qui a fabriqué des*

enragés par milliers. Sans cette sauvagerie policière, le rôle des éléments extrémistes aurait été réduit à peu de chose. »

L'orateur du P.S.U. cita, ensuite en exemple, la Grande-Bretagne où la police est contrôlée par les collectivités locales et demanda qu'il en soit de même en France. M. Bourdet conclut en demandant la création d'une commission d'enquête comprenant les représentants des différents groupes politiques siégeant à l'assemblée, ainsi que diverses personnalités, qui recueilleraient les témoignages et feraient un rapport au conseil sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour réformer la police parisienne.

Plusieurs autres orateurs de la gauche prirent aussi la parole. M. Blumel (ap. com.) évoqua le malaise qui s'était emparé de la police. Il se déclara particulièrement choqué des brutalités qui eurent lieu en dehors des affrontements directs de rue et regretta que les agents de police ne portent plus, comme autrefois, des numéros matricule visibles. M. Lederman (com.) protesta contre les arrestations et les prolongements de garde à vue arbitraires.

### LE NOMBRE DE BLESSÉS S'ÉLÈVE A 3369

M. Grimaud, préfet de police, a précisé, au cours de son intervention à la tribune du Conseil de Paris, que le nombre des blessés pendant les manifestations de mai et juin, s'est établi au total à 3 369, dont 1910 membres des forces de l'ordre et 1459 parmi les manifestants.

M. Giraud (F.G.D.S.) souligna de son côté « les manquements les plus évidents de la part des forces de l'ordre, à la psychologie la plus élémentaire », et lança : « Il est normal qu'on recoure à la violence quand les moyens de discussion ordinaires ont échoué. »

### M. GRIMAUD : des violences dans certains cas.

Des propos tout différents furent tenus par les conseillers de

la majorité, Mme Bécourt-Foch (U.R.P.) ou M. Frédéric-Dupont (centriste), par exemple, M. Collet (U.R.P.) dénonça violemment « les propos invraisemblables » de M. Bourdet et déposa un projet de délibération rendant hommage au calme et au sang-froid admirables, selon lui, des forces de l'ordre face aux provocations. M. Caldaguès (U.R.P.) s'associa à cet hommage et expliqua comment, boulevard Pasteur, il avait vu un soir des individus casqués sortir d'une ambulance et les « infirmiers » allumer un incendie.

M. Grimaud, préfet de police, monta ensuite à la tribune et, sur un ton mesuré, dont les termes étaient soigneusement choisis et pesés, répondit à certaines critiques adressées, car « il faut laisser, déclara-t-il, à l'histoire et au recul du temps en juger avec plus d'objectivité ». Il déplora le caractère unilatéral et systématique du réquisitoire de M. Bourdet et la fâcheuse publicité donnée à des actes qui n'ont été, selon lui, que des cas isolés qu'il faut ramener à leurs justes proportions. « Les violences qui ont pu avoir lieu dans certains cas et à certains moments, je les ai dénoncées car elles ne sont jamais admissibles. » J'ai dit ce que je pensais des citoyens qui, lorsqu'ils sont policiers, ont toujours des obligations de citoyens (*Le Monde* du 28 juin), rappela-t-il en substance. Toutefois, il est compréhensible que certains des membres des forces de l'ordre, exaspérés par les injures et les projectiles de toutes sortes qui les atteignaient, et face à un état d'esprit aussi violent, arrivent à se conduire avec brutalité.

Au reproche qui lui avait été adressé de ne pas avoir été plus souvent en contact avec les organisateurs des manifestations, M. Grimaud répliqua que telle n'avait pas été la vérité, et que fréquemment ses interlocuteurs s'étaient révélés ne pas être maîtres de leurs troupes, les incidents les plus graves s'étant déroulés au moment où les dirigeants s'étaient retirés après avoir demandé à leurs adhérents de les imiter. Le préfet de police acheva son intervention en

précisant que de nombreux gardiens de la paix n'avaient pas eu le cœur à se battre contre des gens parmi lesquels ils avaient pu reconnaître la silhouette de leurs fils et après avoir souhaité que la police trouve auprès de la population une compréhension plus grande, il affirma que les forces de l'ordre avaient affronté les manifestations avec un sens du devoir et des responsabilités auquel il souhaitait que le Conseil unanime rendit hommage.

### Une réforme du statut de la capitale

Le reste de la soirée fut principalement consacré à l'exposé de M. Weill (P.S.U.) relatif au statut de Paris. L'orateur préconisa le remodelage des arrondissements parisiens, qui seraient dotés de municipalités élues dont les compétences porteraient sur les questions qui peuvent être réglées au niveau de l'arrondissement (écoles, aide sociale, action culturelle, etc.). La Ville de Paris formerait de son côté un ensemble cohérent, avec une assemblée élue comprenant pour partie des représentants des conseils d'arrondissements et dont les attributions s'étendraient aux problèmes généraux de la capitale (logements, grands travaux, etc.). Plusieurs propositions visant à promouvoir une politique d'information et de participation furent aussi avancées par le conseiller :

— Représentation à la proportionnelle au sein du bureau du Conseil de Paris des différents groupes, ou au moins le droit pour la minorité d'assister aux réunions du bureau et d'y être entendue ;

— Amélioration des rapports avec la région : tout ce qui intéresse Paris et qui fait l'objet de débats à l'échelon régional devrait être examiné préalablement par l'assemblée parisienne ;

— Modifications des mémoires préfectoraux, qui devraient pouvoir offrir le choix entre plusieurs solutions et non plus être seulement une discussion administrative des seules propositions du préfet ;

— Droit d'initiative aux groupes d'habitants qui pourraient présenter des cahiers de doléances et être éventuellement entendus par le Conseil de Paris en commission ou en séance publique, comme aux Etats-Unis ;

— Association des habitants aux études et à l'élaboration des projets d'urbanisme, organisation d'expositions permanentes dans les arrondissements et création d'une maison de l'urbanisme qui serait, non seulement un lieu d'exposition mais aussi une occasion de rencontres et de discussions ;

— Une revue municipale dont le conseil de rédaction comprendrait des élus de la majorité et de la minorité, assistés de personnalités qualifiées.

Une commission de travail du conseil pourrait, selon l'orateur, se saisir de ces propositions et s'appuyer sur une vaste campa-

gne d'information et de consultations des Parisiens.

### La réponse du préfet

Dans sa réponse, M. Doublet, préfet de Paris, fit remarquer que, s'il était nécessaire de donner vie aux arrondissements, cela devait se faire dans le cadre de la vie administrative d'ensemble de la capitale. Il ajouta qu'il voyait mal une mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement s'occuper du problème des Halles alors que la question était d'intérêt national. Il rappela à propos de la tutelle de l'Etat, jugée trop pesante, le décret du 6 juin 1961 allégeant celle-ci sensiblement et déclara que plusieurs des propositions de M. Weill étaient loin d'effaroucher l'administration qui, au contraire, allait au devant des vœux du conseiller.

ETIENNE MALLET.

## LA FRANCE A COMMUNIQUÉ A BONN SA RÉPONSE AUX PROTESTATIONS SOULEVÉES PAR LES EXPULSIONS D'ALLEMANDS

Bonn, 9 juillet (A.F.P.). — La réponse française à la démarche de la République fédérale allemande au sujet des expulsions de France de ressortissants allemands lors des événements de mai a été remise le 5 juillet par le Quai d'Orsay à l'ambassade de la République fédérale dans la capitale française. Le texte français est à l'étude au ministère fédéral allemand des affaires étrangères qui n'en a pas révélé le contenu.

On indique seulement de source informée que cette réponse fournit les raisons pour lesquelles les mesures d'expulsion ont été prises. La démarche allemande, effectuée le 20 juin à Paris, avait eu pour objectif d'obtenir des explications sur ces mesures.